



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 24 mars 2022
affiché ou publié le jeudi 24 mars 2022
identifiant de télétransmission 073-200069110-20220324-lmc1H26967H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H26967H1

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 17 mars 2022

n° 031-22 C

Objet : *RS - Demande de participation financière de la commune de Sainte-Reine pour les aménagements de sécurité dans la traversée du hameau "Epernay" au titre des voiries classées d'intérêt communautaire au titre de l'équité*

• date de convocation le 11 mars 2022 • nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix-sept mars à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 53

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Sophie Bourgade - Pierre Brun - Alain Caraco - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerincq - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Corinne Charles - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Alain Gaget - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 11

de Jean-François Beccu à Claudine Bonilla - de Daniel Bouchet à Marie Bénévise - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Jean-Benoît Cerino à Franck Morat - de James Hallay à Josette Rémy - de Hélène Jacquemin à Philippe Gamen - de Laïla Karoui à Aloïs Chassot - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Farid Rezzak à Sabrina Haerincq - de Walter Sartori à Aloïs Chassot

• conseillers excusés : 18

Luc Berthoud - Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Florence Bourgeois - Jean-Pierre Casazza - Isabelle Dunod - Pierre Duperier - Philippe Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Pascal Mithieux - Raphaële Mouric - Gaëtan Pauchet - Emilio Pla Diaz - Damien Regairaz - Alain Thieffinat - Cécile Trahand - Alexandra Turnar

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 17 mars 2022

délibération n° 031-22 C

objet **RS - Demande de participation financière de la commune de Sainte-Reine pour les aménagements de sécurité dans la traversée du hameau "Epernay" au titre des voiries classées d'intérêt communautaire au titre de l'équité**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que la délibération du Conseil communautaire du 12 juillet 2018 relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière de voiries fait mention du cas particulier des voiries dites « classée d'intérêt communautaire au titre de l'équité », qui concernent les sections de routes départementales traversant les agglomérations dans les communes qui n'ont pas de voies classées d'intérêt communautaire. La participation financière de l'agglomération prend la forme d'une subvention à hauteur de 50 % du montant des aménagements, dans la limite des prestations intégrées à la compétence, et déduction faite des autres subventions et participations.

La section route départementale n° 511 traversant le hameau "Epernay" de la commune de Sainte-Reine répond au critère des voiries d'intérêt communautaire au titre de l'équité.

A ce titre, la commune de Sainte-Reine a saisi Grand Chambéry pour une participation financière sur la base d'un dossier technique et financier pour le projet de sécurisation qu'elle souhaite réaliser.

Le projet comprend :

- la sécurisation du carrefour entre la route départementale n° 6C et la route départementale n° 511, avec la création d'un carrefour giratoire,
- la création d'une aire de caravanning avec une aire de pique-nique et un point de collecte des ordures ménagères,
- la réalisation d'un plateau surélevé au centre du hameau "Epernay" pour réduire les vitesses excessives

Le coût estimatif total des travaux est de 97 702,00 € HT, soit 117 242,40 € TTC.

Seules les parties relatives à la sécurisation du carrefour et de la traversée du hameau "Epernay" seront soumises à subvention, les parties relatives aux aménagements du caravanning et de l'aire de pique-nique resteront à la charge de la commune (hors agglomération et/ou hors voirie). Le montant de ces travaux de sécurisation s'élève à 67 217,50 € HT.

La maîtrise d'ouvrage est communale.

La commune a sollicité directement une subvention auprès du Département de la Savoie au titre de la sécurisation de la route départementale. La participation de Grand Chambéry s'entend sur le montant restant à charge de la commune, toute autre subvention déduite.

Le tableau ci-dessous présente la répartition prévisionnelle des participations au coût du projet :

Désignation	Montant total HT	Montant des travaux subventionnés	Subvention Conseil départemental	Subvention Grand Chambéry	Commune de Sainte-Reine
Sécurisation carrefour et aménagement caravanning	94 202,00 €	63 717,50 €	32 742,40 €	8 831,20 €	52 628,40 €
Option : Création d'un plateau sur-élevé	3 500,00 €	3 500,00 €	1 680,00 €	910,00 €	910,00 €
Total € HT	97 702,00 €	67 217,50 €	34 422,40 €	9 741,20 €	53 538,40 €

La subvention prévisionnelle de Grand Chambéry est estimée à 9 741,20 € HT. La participation définitive de Grand Chambéry sera calculée sur le coût définitif de l'opération au stade du décompte général définitif et de la subvention définitive du Département, suivant les règles de financement de Grand Chambéry. Le montant plafond de la participation de Grand Chambéry ne pourra excéder de 10 % le montant indiqué ci-dessus.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voiries,

Vu la délibération n° 128-18 C du Conseil communautaire du 12 juillet 2018 précisant les modalités de financement pour les aménagements de voiries existantes et en particulier les voiries classées d'intérêt communautaire au titre de l'équité,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'attribution d'une participation de Grand Chambéry à la commune de Sainte-Reine pour les travaux d'aménagement de sécurité dans la traversée du hameau "Epernay", selon les modalités définies ci-dessus.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 031-22 C

Objet de l'acte : RS - Demande de participation financière de la commune de Sainte-Reine pour les aménagements de sécurité dans la traversée du hameau "Epernay" au titre des voiries classées d'intérêt communautaire au titre de l'équité

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 3 - Autres

Date de l'acte : 24 mars 2022

Annexe(s) : Plan de situation Sainte Reine

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220324-lmc1H26967H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26967H1

Date de transmission en Préfecture : 24 mars 2022

Date de réception en Préfecture : 24 mars 2022

Publication : jeudi 24 mars 2022